



LETTRE D'INFO SPÉCIALE – JUIN 2022

[www.tzen5.com](http://www.tzen5.com)

## Tout savoir sur la procédure Loi sur l'eau

*La procédure Loi sur l'eau vise à prendre en compte les enjeux liés au bon état des eaux, à conserver les écosystèmes aquatiques et à préserver les écoulements naturels. Elle prévoit ainsi que les projets pouvant avoir un impact sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques fassent l'objet d'une procédure de déclaration ou d'autorisation préalable à leur mise en œuvre.*

*Du fait de son itinéraire, il est apparu nécessaire d'évaluer les incidences du projet T Zen 5 sur l'écoulement des crues de la Seine. Les nombreuses études et analyses menées démontrent toutefois un faible impact du projet. En effet, les aménagements prévus pour le T Zen 5 ne provoqueront pas d'« effet barrage » en cas de crue de la Seine, du fait des faibles hauteurs de modifications topographiques (+/- 20 cm). Par ailleurs, le projet n'impacte pas de zones humides.*

*L'enquête publique, qui aura lieu du 20 juin au 20 juillet 2022 s'inscrit dans cette procédure, en application de l'article L.181-1 du Code de l'environnement, pour les tronçons du T Zen 5 aménagés par Île-de-France Mobilités. Les tronçons aménagés dans le cadre des projets connexes ont déjà fait l'objet d'arrêtés préfectoraux au titre de la procédure Loi sur l'eau.*



NOUVELLE LIGNE

Paris > Choisy-le-Roi



# Enquête publique environnementale : exprimez-vous !



À Ivry-sur-Seine, la station Marcel Boyer desservira les nombreux commerces et bureaux du quartiers.

© Richiez Associés

**D**u lundi 20 juin au mercredi 20 juillet inclus, se tiendra l'enquête publique d'autorisation environnementale du Bus T Zen 5. Situé en quasi-totalité dans le lit majeur de la Seine, le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la procédure Loi sur l'eau, avant de passer en phase travaux.

Le but de cette enquête publique est de garantir l'information et la participation de tous en recueillant vos avis sur le projet. Les avis et propositions recueillis au cours de l'enquête donneront lieu à un rapport et un avis de la commissaire enquêteuse. Ils seront étudiés par le maître d'ouvrage, Île-de-France Mobilités, et les services de l'État qui accorderont l'autorisation environnementale pour permettre la poursuite du projet.

**Retrouvez toutes les informations sur le projet ainsi que les modalités de participation à l'intérieur de ce numéro spécial !**

## LE PROJET EN BREF

La nouvelle ligne de bus T Zen 5 reliera le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris à Choisy-le-Roi en passant par Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine. Long d'environ 9,5km, le tracé du nouveau bus T Zen 5 participera au développement économique et urbain des territoires desservis.

Afin de garantir une haute qualité de service, les bus T Zen 5 bénéficieront d'aménagements spécifiques :

- **Les temps de parcours** seront garantis grâce à la circulation en voie dédiée sur la plupart des axes et à la priorité aux carrefours à feux.
- **Les stations** seront **accessibles** à tous, sur le même modèle que celles du Tram 9 (à la fois clairement identifiables et intégrées dans l'espace urbain), **modernes** (information en temps réel et distributeurs de titres de transports, ...) et **confortables** (assises, abris, ...).

- **Des aménagements cyclables** continus seront réalisés tout le long du tracé avec des arceaux de stationnement vélo à chaque station.

La ligne de bus T Zen 5 sera empruntée par des **véhicules inédits** de 24 m de long (composés de trois voitures) dotée d'une motorisation **100 % électrique** avec une recharge par le sol. Ils offriront :

- **Une accessibilité totale** : plancher bas, portes coulissantes, ...
- **Un confort** pour les voyageurs : spacieux, lumineux, silencieux, ...
- **Une information en temps réel** à bord.
- **Un design** identifiable.



Sur le quai Jules Guesde, à Vitry-sur-Seine, l'aménagement de la voirie et de l'espace public renforcera la qualité paysagère des bords de Seine\*.

\* Ces aménagements sont en cours de précision avec les villes concernées.

## Chiffres clés

### Les aménagements du T Zen 5



19 stations



4 communes



9,5 km



Itinéraires cyclables  
et stationnements  
vélo aux stations

### Un atout pour le territoire

(Évolution attendue  
entre 2016 et 2030)



+40 000  
emplois créés



+90 000  
habitants

### Une offre renforcée



51 000  
voyageurs  
attendus chaque  
jour



5h30 à 00h30  
un service  
continu 7j/7



5 minutes  
entre chaque bus  
en heure de pointe

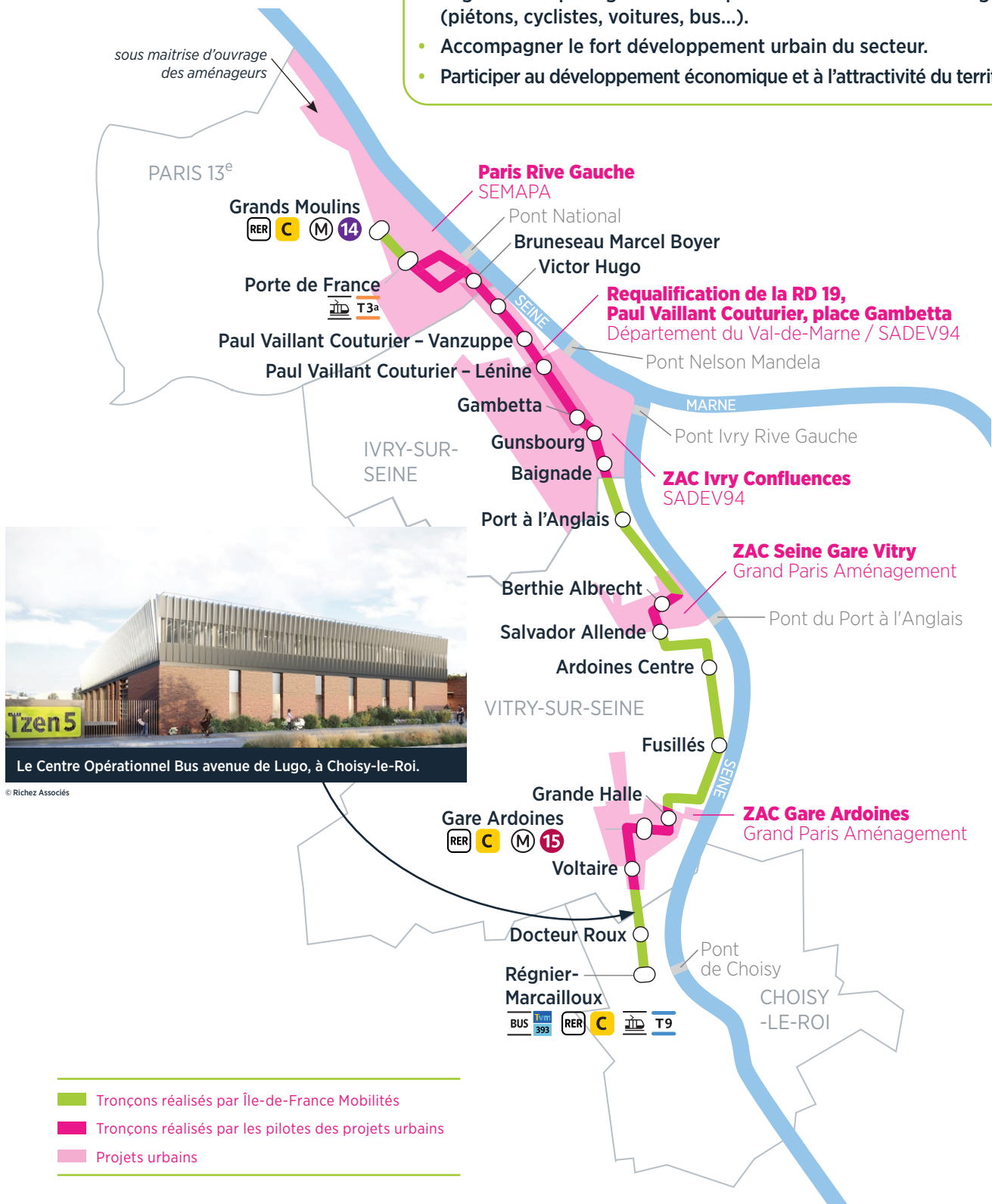


Des bus bi-articulés  
100 % électriques

# UN PROJET INTERCONNECTÉ ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

## Objectifs prioritaires

- Offrir une liaison structurante pour le territoire, complémentaire au réseau ferré et au réseau de bus existants.
- Développer une offre de transport fiable, à grande capacité, accessible et confortable, contribuant à limiter le développement de la voiture particulière.
- Organiser un partage de voirie apaisé entre les différents usagers (piétons, cyclistes, voitures, bus...).
- Accompagner le fort développement urbain du secteur.
- Participer au développement économique et à l'attractivité du territoire.



- Tronçons réalisés par Île-de-France Mobilités
- Tronçons réalisés par les pilotes des projets urbains
- Projets urbains

© Richez Associés

# LE BUS T ZEN 5 ET SON ENVIRONNEMENT

À travers la requalification urbaine qui l'accompagne, le projet vise non seulement à proposer une alternative à la voiture et limiter la congestion et la pollution, mais aussi à réaliser des aménagements répondant aux exigences environnementales.

C'est pourquoi tout au long de la ligne :

- Les aménagements du projet seront dimensionnés afin **d'infiltrer un maximum d'eaux de pluie** ;
- Des modes alternatifs d'évacuation des eaux de pluie, tels que des noues, favoriseront l'infiltration naturelle tout en **désimperméabilisant** en partie l'espace public ;
- Toute **utilisation de produits phytosanitaires sera proscrite** pour l'entretien des espaces extérieurs ;
- Les arbres plantés au niveau des stations apporteront un **confort thermique** aux voyageurs, lorsque cela sera possible ;
- Des alignements d'arbres permettront de lutter **contre l'effet d'îlot de chaleur urbain**.



Le centre opérationnel bus (COB) vu depuis la voie des Roses, à Choisy-le-Roi.

© Richez Associés

Le Centre Opérationnel Bus (COB) du Bus T Zen 5, situé à Choisy-le-Roi, a également fait l'objet d'une écoconception :

- Le bâtiment, dont la structure sera en **bois** et la façade de rez-de-chaussée en briques recyclées, disposera de **panneaux photovoltaïques** ainsi que de dispositifs **d'éclairage et de ventilation naturels** ;
- Un effort de **végétalisation** a été réalisé pour limiter les îlots de chaleur et favoriser le confort thermique des voyageurs (plantation d'une trentaine d'arbres apportant de l'ombre aux bus remisés) ainsi que de favoriser **l'infiltration naturelle** des eaux (toits végétalisés, noues...). Une **partie des eaux de pluie sera également récupérée et réutilisée** dans le cadre de l'exploitation du COB.

Cette attention portée aux exigences environnementales est tenue depuis la conception jusqu'à la réalisation. Par exemple, durant les travaux, les crues seront activement surveillées afin de replier les chantiers si besoin et ainsi préserver les eaux de la Seine.



Écologue réalisant le diagnostic.

### Le saviez-vous ?

Parmi les diagnostics environnementaux réalisés pour le dossier d'autorisation environnementale, le diagnostic écologique sur la faune, la flore et les habitats naturels mené en 2020 a conclu à l'absence d'impacts sur les zones à enjeux. Retrouvez le détail de cette étude dans les annexes du dossier (volet G) !



Échantillon d'un carottage.

© EGIS



## Le dossier d'autorisation environnementale

Le dossier soumis à concertation comporte plusieurs volets spécifiques :

- **Le guide de lecture** vous donne toutes les clés de compréhension du dossier dans son ensemble ;
- **La notice explicative**, parfaite pour comprendre le projet dans son ensemble et le cadre réglementaire de l'autorisation environnementale ;
- **Le dossier d'autorisation de la procédure Loi sur l'eau** : présente tous les aspects du projet en lien avec la gestion de l'eau et les milieux aquatiques ;
- **L'étude d'impact actualisée**, récapitule l'état initial du territoire, évalue les possibles effets positifs et négatifs, et présente les solutions envisagées ;
- **Les avis émis sur le projet** : ils regroupent tous les avis du public et des autorités compétentes depuis 2013 ;
- **Les annexes** regroupent les plans détaillés et les diagnostics préalables, ...

# COMMENT CONTRIBUER ?



## Un dossier consultable...



en Mairie,

aux horaires d'ouverture, avec un registre  
pour recueillir vos avis.



sur le site Internet dédié  
[dae-tzen5.enquetepublique.net](http://dae-tzen5.enquetepublique.net)

## 8 permanences pour échanger avec la commissaire enquêtrice et donner votre avis :

6 permanences en Mairie



MAIRIE

DE CHOISY-LE-ROI

mardi 21 juin - 9h-12h  
jeudi 7 juillet - 14h-17h



MAIRIE

DE PARIS 13<sup>e</sup>

jeudi 30 juin - 15h-18h



MAIRIE

DE VITRY-SUR-SEINE

samedi 2 juillet - 9h-12h  
mardi 12 juillet - 14h30-17h30



MAIRIE

D'IVRY-SUR-SEINE  
mercredi 6 juillet - 9h-12h

2 permanences en visio sur rendez-vous préalable



lundi 11 juillet 2022 - 16h-19h



mercredi 20 juillet 2022 - 16h-19h

[dae-tzen5.enquetepublique.net](http://dae-tzen5.enquetepublique.net)

## Formulez vos observations



sur le registre d'enquête prévu à cet effet, dans les 4 mairies et au siège de l'enquête  
(Préfecture du Val-de-Marne à Créteil)



par correspondance : Préfecture du Val-de-Marne, 21-29 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil,  
à l'attention de Madame Brigitte BOURDONCLE, commissaire enquêtrice

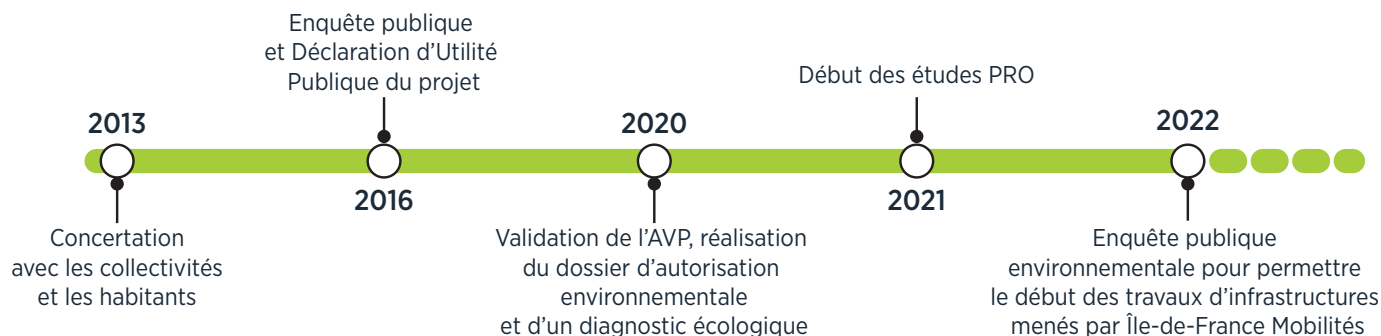


par voie électronique : [dae-tzen5@enquetepublique.net](mailto:dae-tzen5@enquetepublique.net)

## Le déroulé de l'enquête publique environnementale

- **2019-2020 – Phase amont** : études, constitution du dossier et échanges avec la Police de l'eau de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)
- **2021 – Phase d'examen** : dépôt du dossier par Île-de-France Mobilités et analyse par les autorités compétentes
- **20 juin-20 juillet 2022 – Phase d'enquête publique** : recueil des avis des collectivités et citoyens, rapport d'enquête
- **20 juillet-fin 2022 – Phase de décision puis arrêté préfectoral d'autorisation**

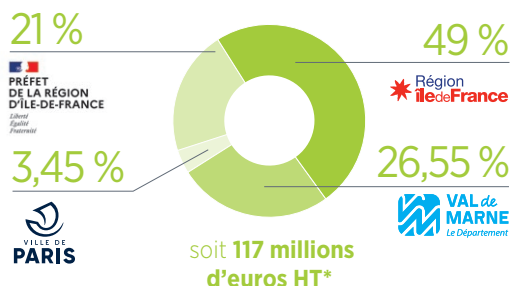
# LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



## Qui finance le projet T Zen 5 ?

### L'infrastructure

c'est-à-dire la construction du site propre, des stations et des aménagements urbains (trottoirs, chaussées, ...) nécessaires à l'insertion du T Zen 5



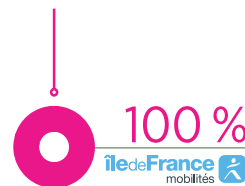
### Le matériel roulant

c'est-à-dire les bus.



### Le fonctionnement

c'est-à-dire l'entretien des bus et des stations, les moyens humains, la vidéosurveillance...



\*Valeur août 2014. Les coûts seront ajustés à l'issue des études AVP.

## Le T Zen 5 et vous



[tzen5.iledefrance-mobilites.fr](mailto:tzen5.iledefrance-mobilites.fr)



Formulaire contact



@TZEN5

[www.tzen5.com](http://www.tzen5.com)

Lettre éditée par Île-de-France Mobilités - Juin 2022 - Directeur de la publication : Laurent Probst Directeur de la rédaction : Arnaud Crolais  
Conception-réalisation : Transamo / Studio Kali Crédits photos : Île-de-France Mobilités, Richez Associés, Egis, Cyril Chigot - Impression : Périgraphic